



&



vous présentent

Guide de l'acheteur avisé ou comment bien choisir son véhicule d'occasion ?



Vous souhaitez changer de voiture et vous avez opté pour un véhicule d'occasion ?

Cet achat demande méthode et préparation.

**C'est pourquoi Foyer et Luxauto® vous donnent quelques astuces
pour bien choisir votre véhicule et éviter les mauvaises surprises !**

3 coups d'œil qui feront la différence



Parmi la large sélection offerte par Luxauto®, vous avez certainement déjà trouvé le véhicule de vos rêves. C'est une très bonne nouvelle mais avant de finaliser votre achat, certaines étapes clés vous permettront de confirmer en toute quiétude votre choix.

1. On s'assure de l'existence de certains documents écrits

Les papiers fournis par le vendeur vous permettront d'avoir une idée sur la vie du véhicule.

- En premier lieu, vérifiez la **carte internationale d'assurance** : le vendeur est-il le propriétaire ou le détenteur de ce véhicule et depuis combien de temps ?
- Contrôlez maintenant le **carnet d'entretien**, les diverses **factures** de réparation à votre disposition ainsi que le **certificat de contrôle technique** : vous contrôlerez ainsi l'historique complet des révisions, des éventuelles réparations et plus particulièrement les échéances de remplacement de la courroie crantée de distribution, le remplacement des freins et des pneumatiques. Si un véhicule a été contrôlé et entretenu par un garage de même marque, c'est un bon point !

2. On mise sur une inspection complète de l'état du véhicule !

Même si vous n'êtes pas un expert en mécanique, il est important de prendre son temps et de vérifier ce qui se cache sous le capot, à l'intérieur de l'habitacle et aussi l'extérieur du véhicule.

Alors, à votre check-list et ouvrez l'œil !

Il est important d'effectuer l'examen du véhicule propre, dans de bonnes conditions de luminosité et de préférence sans pluie. Cela vous permettra de bien analyser l'état de la carrosserie (micro-rayures, bosses, traces de rouille,...).

Extérieur :

- ✓ **La peinture** : vérifiez l'état de chaque élément de carrosserie puis prenez un peu de recul... Si vous observez des différences de nuance cela peut être signe d'un accident antérieur.
- ✓ **Les ouvrants** : les portes, le coffre et le capot s'ouvrent-ils et se ferment-ils normalement ? Vérifiez les espaces et alignements entre les différents éléments.
- ✓ **Les pneus** : contrôlez la conformité des 4 pneumatiques par rapport au certificat de conformité ainsi que leur état d'usure. La norme prévue par la loi est un minimum de 1,6 mm de pavés de gomme. Où regarder ? Un petit indicateur d'usure se situe à l'intérieur des rainures principales et indique l'endroit où mesurer la profondeur. Un profil inférieur à 3mm (pneu été) ou 4 mm (pneu hiver, ou M+S « boue et neige ») vous obligera certainement à acheter de nouveaux pneus dans un proche délai.
- ✓ **Les roues et les enjoliveurs** : présentent-ils des dégâts majeurs ?
- ✓ **Les freins** : l'état d'usure des disques et plaquettes est-il correct ?
- ✓ **Les vitres et le pare-brise** : présentent-ils des traces d'impact ou des griffes ?
- ✓ **Les phares** : sont-ils en bon état (fissures, fixation, griffes, condensation) ?
- ✓ **Dans le cas d'un cabriolet** : vérifiez le mécanisme d'ouverture et de fermeture ainsi que l'étanchéité de l'ensemble.

Sous le capot (munissez-vous d'un chiffon) :

- ✓ **Le numéro de châssis** (17 caractères) : est-il identique à celui repris sur la carte grise ?
- ✓ **L'état du moteur** : des traces de suintement sont fréquentes et ceci n'est pas alarmant. Il faut cependant faire attention aux risques de fuites.
- ✓ **La batterie** : il est difficile d'identifier l'état d'une batterie sans multimètre. Allumez la radio et les phares, moteur éteint pendant quelques minutes. Si le voyant « batterie faible » s'affiche, ce n'est pas bon signe.
- ✓ **Les niveaux d'huile et des liquides** : vérifiez que tous les niveaux sont dans les tolérances.

Sous le véhicule :

- ✓ **Les fuites** : traquez la moindre fuite au niveau du moteur ou de la boîte de vitesses.
- ✓ **Les plastiques** : assurez-vous que les différents caches de protections sont en bon état.
- ✓ **L'échappement** : contrôlez son état visuellement et surtout les bruits anormaux lorsque le moteur tourne.

Intérieur :

- ✓ **Le compteur** : même si aujourd'hui la fraude est plus rare avec les compteurs électroniques, il est possible de se faire une idée en le comparant au kilométrage indiqué sur le carnet d'entretien de la dernière révision, par exemple.
- ✓ **Les vitres** : elles doivent descendre et remonter sans points durs ni à-coups et doivent venir se coller correctement aux jointures.
- ✓ **Les sièges** : sont-ils en bon état et leur réglage fonctionne-t-il normalement ? Soulevez les tapis et vérifiez l'absence d'infiltration d'eau.
- ✓ **Les commandes de bord** : faites fonctionner tous les équipements électriques : climatisation (en froid et en chaud), les essuie-glaces, les phares, les rétroviseurs, le désembuage et toutes autres options que le véhicule vous offre.
- ✓ **Le coffre** : Soulevez le tapis et vérifiez l'absence d'infiltration d'eau ainsi que l'absence de réparations antérieures.



3. On prend le volant !

Passer la voiture à la loupe, c'est bien mais cela ne suffit pas. Essayez le véhicule vous-même sur quelques kilomètres en variant les revêtements et les allures.

Il s'agira de tester :

- ✓ **Le moteur** : il doit démarrer au premier coup, le bruit au ralenti doit être régulier (sans bruit de cliquetis ou de cognements). Fonctionne-t-il bien à toutes les vitesses sans bruit particulier ?
- ✓ **Le volant** : en ligne droite, le véhicule ne doit pas « tirer » d'un côté ni de l'autre.
- ✓ **Le freinage** : lors d'un freinage appuyé en ligne droite, le véhicule doit garder son cap. Si ce n'est pas le cas et/ou si le volant tremble, cela est certainement dû à un déséquilibre des freins.
- ✓ **L'embrayage** : testez-le à l'arrêt. Serrez le frein à main, engagez la 3ème, puis relâchez l'embrayage. Si la voiture cale c'est bon signe, sinon il faudra probablement changer cette pièce.
- ✓ **La boîte de vitesse** : passez toutes les vitesses (dont la marche arrière) et assurez-vous qu'aucune n'accroche.
- ✓ **Les suspensions** : coupez la radio et assurez-vous que les suspensions n'émettent pas de bruit particulier.
- ✓ **Les fumées d'échappement** : bleues, elles trahissent la présence d'huile; blanches, elles indiquent la présence de vapeur d'eau et un joint de culasse fatigué.

Le choix est fait, pensez à vos papiers !

Quelques démarches administratives sont à prévoir lors de l'achat d'un véhicule.

► Immatriculer mon nouveau véhicule

L'Etat a confié la gestion et l'attribution des numéros de plaques à la SNCA (Société Nationale de Circulation Automobile). L'acheteur doit s'acquitter du paiement d'un timbre fiscal.

Concernant l'immatriculation de votre nouveau véhicule, deux possibilités :

1. Soit le véhicule acheté possède déjà un numéro de plaque de la série courante qui peut rester apposé sur le véhicule pendant toute sa durée de vie (sauf si l'ancien propriétaire fait la demande de le garder en tant que numéro personnalisé).
2. Soit la voiture est dotée d'un numéro personnalisé (dont la demande engendre des taxes supplémentaires). Dans ce cas, différentes options s'offrent à vous :
 - Vous pouvez demander un numéro d'immatriculation de la série courante généré automatiquement.
 - L'ancien propriétaire peut renoncer à son numéro personnalisé.
 - Vous pouvez demander un numéro personnalisé moyennant le paiement d'une taxe supplémentaire.
 - Ou encore, demandez le transfert de numéro de votre ancien véhicule vers le nouveau.



Attention, certains choix entraînent des frais supplémentaires payables par le biais de « timbres de chancellerie ». Le **contrôle technique** n'est plus systématique lors de l'achat d'un véhicule. Si la date d'échéance du contrôle n'est pas encore dépassée, le nouveau propriétaire peut faire la demande, auprès de la SNCA, pour retranscrire celui-ci à son nom.

Une fois votre numéro d'immatriculation reçu de la part de la SNCA, vous pouvez faire imprimer les plaques auprès d'[entreprises agréées](#).

Pour de plus amples informations et connaître toutes les modalités à ce sujet, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la [snca.lu](#).

► Assurer mon véhicule pour pouvoir circuler en toute légalité

La circulation de véhicules routiers sur la voie publique est soumise à l'obligation pour le propriétaire du véhicule de souscrire à un contrat d'assurance de type Responsabilité Civile Auto auprès d'une compagnie agréée au Luxembourg. Grâce à votre numéro d'immatriculation, vous pouvez demander l'émission d'une **carte internationale d'assurance**, signifiant la détention d'une assurance automobile.

Avec le contrat auto mobilé, le **Groupe Foyer**, la référence dans le domaine de l'assurance vous propose des garanties adaptées à vos besoins et à votre budget. Découvrez notre offre sur [mobile.lu](#).

► On y est presque, plus que quelques efforts et ce véhicule est à vous !

Taxe sur le véhicule automoteur

Toute utilisation de la voie publique au Luxembourg est soumise à l'obligation de l'acquittement de la taxe sur les véhicules automoteurs. La SNCA vous délivre une vignette fiscale provisoire. Ensuite, vous recevrez par courrier une facture dont le montant est à régler à l'Administration des Douanes et Accises. Vous recevrez la vignette définitive, une fois la somme acquittée.

Vignette de stationnement

Certaines communes exigent des propriétaires de véhicules automoteurs qu'ils disposent d'une vignette permettant le stationnement dans leur quartier de résidence. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Petits services, grande utilité !



Prêt pour la visite de mon véhicule,
j'imprime ma «[Check-list de l'acheteur](#)» et j'ouvre l'œil !



Faire une simulation de mon assurance auto
avec [mobilé](#) de Foyer Assurances



Découvrir [mobilé crédit](#),
mon prêt auto et mon assurance ne font qu'un !

Le contenu du « Guide de l'acheteur avisé », la « Check-list de l'acheteur » ou encore toutes les informations reprises sur la page concernant les « Conseils et astuces pour bien choisir son véhicule d'occasion » ont une valeur purement informative.

Bien que Foyer Assurances et Luxauto aient apporté une attention toute particulière à la qualité et la fiabilité de ces éléments, Foyer Assurances et Luxauto déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude ou au caractère complet des informations et outils mis à disposition sur ce site, sur les sites auxquels ils réfèrent ou sur les sites web qui s'y réfèrent.

Foyer Assurances et Luxauto déclinent toute responsabilité pour les actes, décisions, erreurs, pertes ou dommages découlant de l'utilisation des informations et outils de ce site, des sites auxquels il réfère ou des sites web qui y réfèrent. Si Foyer Assurances ou Luxauto sont avertis d'éventuelles erreurs, elles seront rectifiées aussi vite que possible.